



NATURE
2050

**CRÉATION D'UN ESPACE NATUREL À HAUTE VALEUR
ÉCOLOGIQUE SUR UNE ANCIENNE FRICHE POLLUÉE**

cdc
biodiversité

GRUPE
**Calisse
des Dépôts**

Sevran
www.ville-sevran.fr

Les besoins de la ville de Sevrans : requalifier un espace à l'abandon

La Friche Kodak : 13 ha de nature enchâssés dans un territoire urbain

- Aménagés puis exploités entre 1925 et 1995 par la société Kodak
→ pollution des sols et des nappes
- Entre 2003 et 2012 : importants travaux de dépollution après démantèlement des bâtiments
- 2006 : acquisition du site par la Ville de Sevrans
→ 1er projet d'aménagement : création d'un parc urbain



Les besoins de la ville de Sevran : requalifier un espace à l'abandon

La Friche Kodak : 13 ha de nature enchâssés dans un territoire urbain

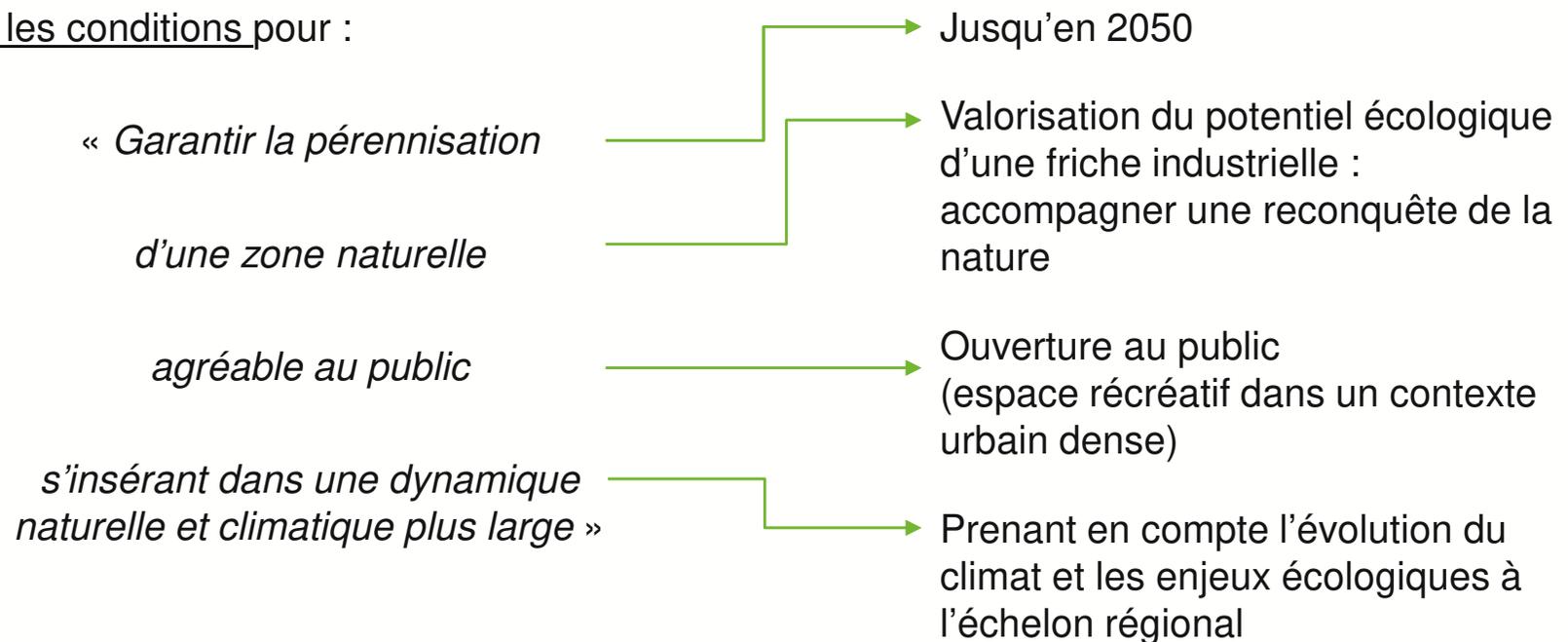
- 2014-2015 : découverte de poches de dissolution de gypse
→ abandon partiel du projet initial
changement de cap : recherche de solutions « naturelles »
- 2016-2017 : définition du projet Nature 2050





Le projet Nature 2050 sur la Friche Kodak

Créer les conditions pour :



Emergence d'un projet partagé : constats croisés et bénéfices réciproques

Une dynamique de reconquête écologique

- Présence d'espèces remarquables :
 - Scirpe à fruits large
 - Ecaille marbrée rouge
 - Criquet italien
 - Oedipode émeraude
 - Passereaux
(fauvettes, mésanges)

- Mais : banalisation en cours
 - Fermeture des friches herbacées
(saules)
 - Présence d'espèces invasives



Un projet d'aménagement partagé et cocons

Emergence d'un projet partagé : constats croisés et bénéfices réciproques

Des attentes sociales

- Usages récréatifs
(espace de nature dans la ville)
- Attractif : diversité paysagère et grandes étendues
- Dégradations urbaines



Nature 2050 sur la Friche Kodak : un projet d'aménagement coconstruit

Objectif partagé

Offrir aux habitants de Sevrans
un espace naturel pérenne, support de biodiversité

Territoire partagé

- Installation agricole (maraichage hors sol)
- Site d'entraînement (JO 2024)
- Espace de jeux (city stade)
- Espace de promenade et de détente
- Espace préservé de biodiversité



Nature 2050 sur la Friche Kodak : un projet d'aménagement coconstruit

Objectifs opérationnels

- **Pérenniser le site** : faire respecter un espace de nature en zone urbaine
→ **Ouvrir le site sur son territoire**
Lui donner du sens dans le cadre du développement urbain : zonage N au PLU + animations pour appropriation par les usagers
- Permettre l'expression d'un **optimum écologique évolutif**
→ **impulser ou réorienter une dynamique**
Maintien de milieux ouverts, gestion des lisières, valorisation de la banque de graine...
- Participer à **l'atténuation du changement climatique**
→ **recréer une dynamique de sol**





Nature 2050 sur la Friche Kodak : un projet d'aménagement coconstruit

Des solutions fondées sur la nature

Sols remaniés, site pollué

→ Utiliser les produits de fauche / broyage pour recréer une dynamique de sol

Espace de promenade

→ Faucher les allées secondaires pour matérialiser les axes de chemins

Espace de détente

→ Planter quelques arbres repères pour délimiter l'espace et créer un site paysager

Site enclavé

→ Ouverture et perméabilité piétonne et écologique vers le Canal de l'Ourcq

Pilotage : Plan de gestion

- Définition des enjeux et objectifs
- Planification des interventions
- Définition des indicateurs de suivis

Suivre

- ✓ L'évolution des milieux naturels
- ✓ Les impacts socio-économiques du projet
- ✓ La participation du site à la réduction des effets du changement climatique (activité microbologique des sols)

Evaluer

La pertinence et l'efficacité des actions mise en œuvre afin de poursuivre, réorienter, ou redéfinir si nécessaire, le parti d'aménagement

Localisation des actions de travaux planifiés sur la Friche Kodak



Actions ponctuelles

- T1
- T2
- T9

Travaux initiaux - Année de réalisation

- T3 et T5, 2017
- T4, 2017
- T6, 2018
- T7, 2018
- T8a ou T8b, 2019
- T10, 2018
- T13, 2020

travaux initiaux		opérateur
T1	Plantation d'arbres isolés 20/25 (6 arbres)	CDC Biodiversité
T2	Plantation d'arbres isolés 18/20 (6 arbres)	CDC Biodiversité
T3	dépose du mur (inclus mise en décharge)	CDC Biodiversité
T4	Création de perméabilité le long de la ripisylve	CDC Biodiversité
T5	Pose de la palissade du pré du canal	CDC Biodiversité
T6	Création des chemins principaux	Sevrans
T7	Création des chemins transversaux	Sevrans
T8a	Création de haies libres - limite Est	Sevrans
T8b	Création de haies champêtres - limite Est	CDC Biodiversité
T9	Aménagement de l'entrée Est (terrain de foot)	Sevrans
T10	Ouverture des milieux prairiaux (gyrobroyage, arrachage)	CDC Biodiversité
T11	Ouverture des zones humides (abattage - éclaircies)	CDC Biodiversité
T12	Surcreusement des zones humides	CDC Biodiversité
T13	Aménagement du talus - limite Sud	CDC Biodiversité

Localisation des actions d'entretien courant planifiés



Intervention d'entretien courant - Année de programmation

- E1a ou E1b, 2018-2020
- E2a ou E2b, 2020-2022
- E3, 2018
- E4, 2019
- E5, 2023
- E6, 2019
- E7, 2019
- E8, 2020
- E9a ou E9b, 2020
- E11, 2022
- E12, 2017

Entretien - Gestion courante		
E1a - E1b	Fauche avec exportation (1/3 des surfaces - rotation sur 4 ans)	CDC Biodiversité / Sevrans
E2a - E2b	Fauche sans exportation (tous les ans)	CDC Biodiversité / Sevrans
E3	Entretien des lisières forestières	CDC Biodiversité
E4	Gestion des boisements	CDC Biodiversité
E5	Gestion des zones humides (élimination des ligneux - 5ans)	CDC Biodiversité
E6	Entretien des chemins principaux	Sevrans
E7	Entretien des chemins transversaux	Sevrans
E8	Entretien des haies vives (limite ouest et talus sud)	CDC Biodiversité
E9a - E9b	Entretien des haies champêtres ou haies libres (limite est)	CDC Biodiversité / Sevrans
E10a - E10b - E10c	Entretien de la zone agricole avec exportation	CDC Biodiversité / Sevrans
E11	Gestion de la ripisylve	CDC Biodiversité / Sevrans
E12	Gestion des noues et de leur végétation rivulaire	Sevrans
E13	Élimination de la Renouée du Japon	CDC Biodiversité
E14	Contrainte d'expansion du Robinier faux acacia	CDC Biodiversité
E15	Élimination du Buddleia	CDC Biodiversité
E16	Nettoyage et gardiennage	Sevrans
E17	Entretien des clôtures, barrières et accès	Sevrans

Etat d'avancement du projet

Premières réalisations : automne-hiver 2017-2018

Communication / Information

- ✓ Couverture presse
- ✓ Bulletins d'information communale
- ✓ Panneau sur site

Travaux

- ✓ Création des ouvertures sur le mur nord
 - ✓ Remplacement des clôtures d'enceinte
 - ✓ Plantations des arbres-repère
- Broyage reporté à l'automne 2018 (raisons météo)

Suivi

- ✓ Analyse de sol
- ✓ Suivi photographique

NATURE
2050



Retour d'expériences : difficultés et succès rencontrés

Le préalable incontournable

Etablissement du partenariat :

Nécessité d'un accord sur le fond : des solutions basées sur la nature, interventionnisme à minima, effet de long terme, investissement financier minimum des partenaires

Les « - »

Dégradations : panneau saccagé

... quel avenir pour les plantations ?

→ Nécessité de fermeture du site le soir :
quelle disponibilité des agents municipaux ?

Les incertitudes du projet :

- Mise en place ou non du projet agricole
- Réalisation probable par le Département d'un bassin enterré pour la rétention des eaux de pluie : impacts à prévoir sur un site naturel



Les « + »

Couverture médiatique et animations :

- Intérêt manifeste des partenaires potentiels et des financeurs pour ce projet pilote
- Intérêt des riverains et usagers pour animer le site (rendez-vous aux jardins)

Affaire à suivre ...

Une expérience renouvelable sous conditions

S'inscrire dans les grands principes du programme

- Actions répondant aux enjeux territorialisés (région, intercommunalités...)
- Sécurisation et pérennisation des actions jusqu'en 2050
- Prévoir un usage flexible de solutions basées sur la nature : évolution possible au cours de la période
- Evaluation des résultats et impacts
- Amélioration de l'état des connaissances sur la résilience des territoires aux changements climatiques (valorisation pour la Recherche)
- Partage des connaissances et communication sur le programme

Répondre aux critères de sélection

- Démontrer l'ambition du projet vis-à-vis des objectifs du programme (*Climat – adaptation et atténuation, Biodiversité, Socioéconomique*)
- Assurer la conformité avec la doctrine technique
- Garantir la pérennité de l'action jusqu'en 2050
- Participer à « améliorer » ou « performer » une projet déjà étudié et porté localement
- Présenter un budget structuré où la participation Nature 2050 se concentre sur les dépenses d'investissement et de reporting/suivi jusqu'en 2050 (pas sur les études amonts ni la gestion courante)
- Présenter un caractère reproductible (innovant ou expérimental)
- Inclure la mobilisation et une concertation avec les acteurs du territoire, notamment une mobilisation du tissu économique local

→ recherche de projets bénéficiant de cofinancement afin de démultiplier l'impact de Nature 2050

En vous remerciant de votre attention !



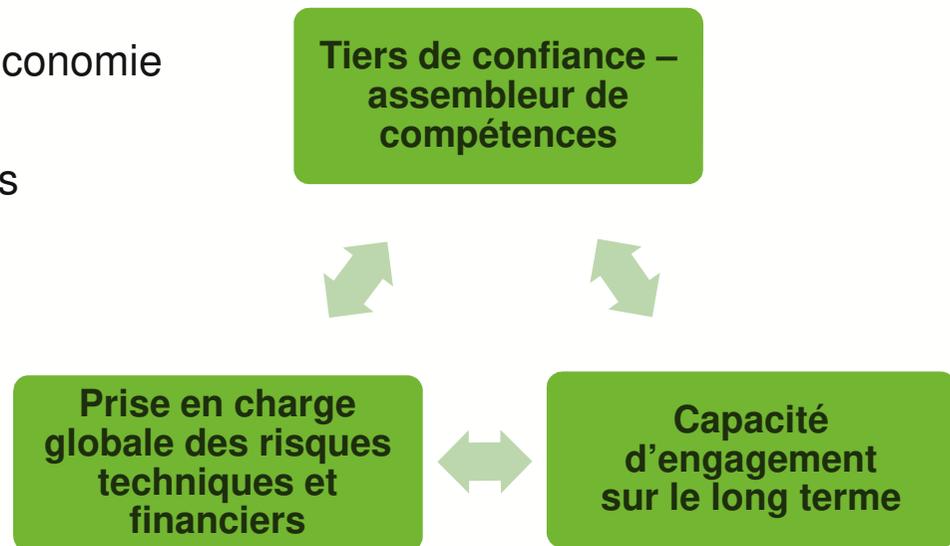


Pour aller plus loin :
CDC Biodiversité et le programme
Nature 2050



Un opérateur à la croisée des compétences écologiques, foncières et financières

- Filiale à 100% de la **Caisse des Dépôts**
- Mission : Développe des solutions permettant de concilier Biodiversité et Economie
 - Compensation écologique
 - Actions volontaires des entreprises
 - Biodiversité en ville
 - Services écosystémiques
- Trois caractéristiques de l'action :



Climat et biodiversité : des défis indissociables

- Le changement climatique accélère l'érosion de la biodiversité
- L'état de la biodiversité influe sur le climat
- Des conséquences importantes sur l'économie et les territoires



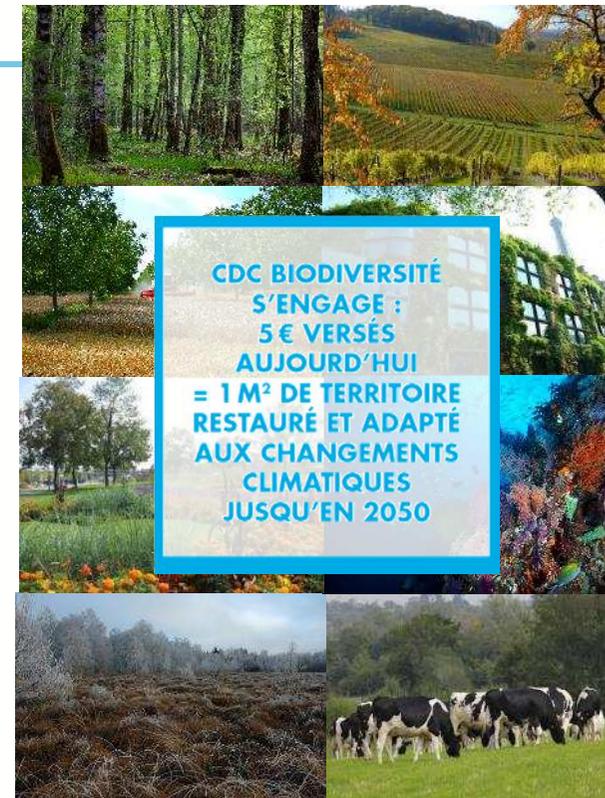
Une réponse de CDC Biodiversité
pour contribuer à la transition
écologique



Le Programme Nature 2050

Premier programme d'adaptation des territoires naturels, agricoles et forestiers au changement climatique

- Un programme qui s'inscrit dans les missions de la [Caisse des Dépôts](#) (territoires, TEE) et dans le savoir-faire de [CDC Biodiversité](#)
- Un **nouvel outil de financement** pour des actions écologiques additionnelles sur les territoires :
 - Pour mobiliser des financements complémentaires au financement public actuellement insuffisant ;
 - Pour démultiplier l'action sur le territoire grâce au recours à des cofinancements et à la possibilité de s'appuyer sur les gestionnaires d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

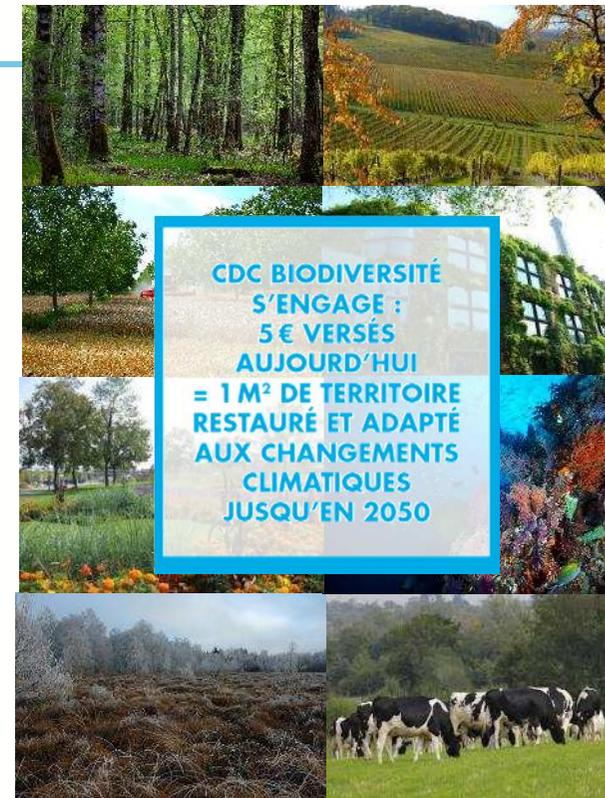




Le Programme Nature 2050

Premier programme d'adaptation des territoires naturels, agricoles et forestiers au changement climatique

- Un **programme partenarial** menée avec les associations environnementales, les scientifiques et les acteurs des territoires
- Reposant sur **l'engagement volontaire des acteurs économiques** privés ou publics à agir, au-delà de leurs obligations réglementaires
- Des actions fondées sur la nature, engagées à **long terme (2050)**

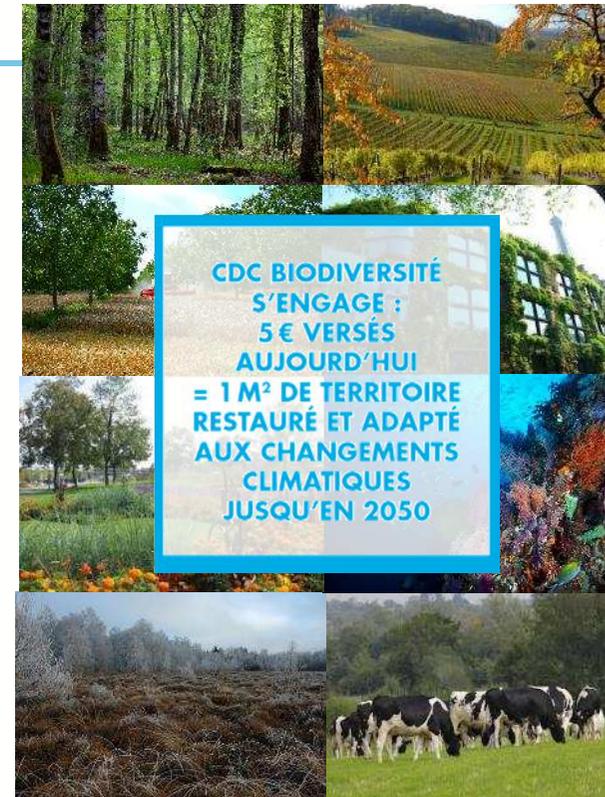


Le Programme Nature 2050

Premier programme d'adaptation des territoires naturels, agricoles et forestiers au changement climatique

Il vise à promouvoir et financer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature qui contribueront, à l'horizon 2050, à atteindre les objectifs suivants :

- **préserver et restaurer la biodiversité** et ainsi le maintien et la valorisation des bouquets de services écosystémiques,
- **atténuer les changements climatiques** en réduisant les émissions de GES et en renforçant les capacités de séquestration de CO₂,
- **adapter les territoires à ces changements**, notamment en limitant leurs effets (*ex : îlot de chaleur en ville*) et les risques naturels (*glissement de terrain, érosion, inondation, sécheresse, incendie, submersion marine...*)





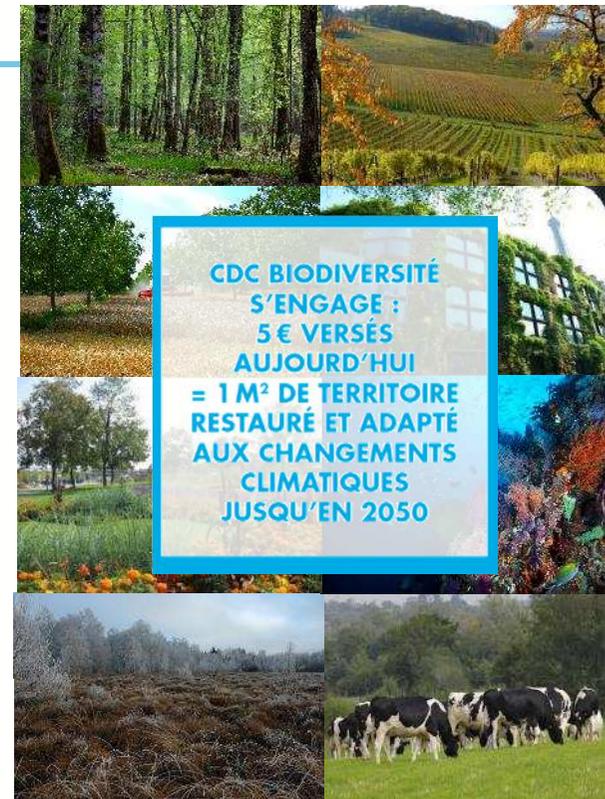
Le Programme Nature 2050

Premier programme d'adaptation des territoires naturels, agricoles et forestiers au changement climatique

Les actions menées ciblent en particulier à renforcer la résilience des activités économiques et des territoires par :

- L'adaptation d'espaces de production, agricoles ou forestiers au changement climatique
- La préservation ou remise en état des trames vertes et bleues favorable au déplacement des espèces
- La protection ou la restauration de zones humides (*lutte contre la sécheresse et les inondations*) et des milieux marins et côtiers
- Le développement de la biodiversité en ville ou sur les espaces périphériques aux aménagements (*restaurer la place de la nature en ville*)

Ces actions sont menées en coopération avec ceux qui vivent dans les territoires, et les font vivre: collectivités, entreprises, organisations professionnelles, associations, agriculteurs, forestiers...





Le Programme Nature 2050

Premier programme d'adaptation des territoires naturels, agricoles et forestiers au changement climatique

- **CDC Biodiversité** : anime les instances de gouvernance et l'ensemble du programme
- **Le Comité de Pilotage (COFIL)**



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

- **Le Conseil scientifique de CDC Biodiversité**

Luc Abbadie, Gilles Bœuf, Sandra Lavorel, Jean-Claude Lefeuvre, Muriel Tichit et Michel Trommetter

- **Le Comité Technique** : partenaires nationaux ou locaux selon leurs compétences techniques
- **Les parties prenantes**
 - Les entreprises qui participent au financement du programme
 - Les partenaires des territoires qui bénéficient des financements des projets
 - Des agences nationales (ex : AFB), des collectivités (ex : Ile de France) désireuses de participer au programme, des acteurs de référence souhaitant participer.

Contributeurs et partenaires



De grands contributeurs

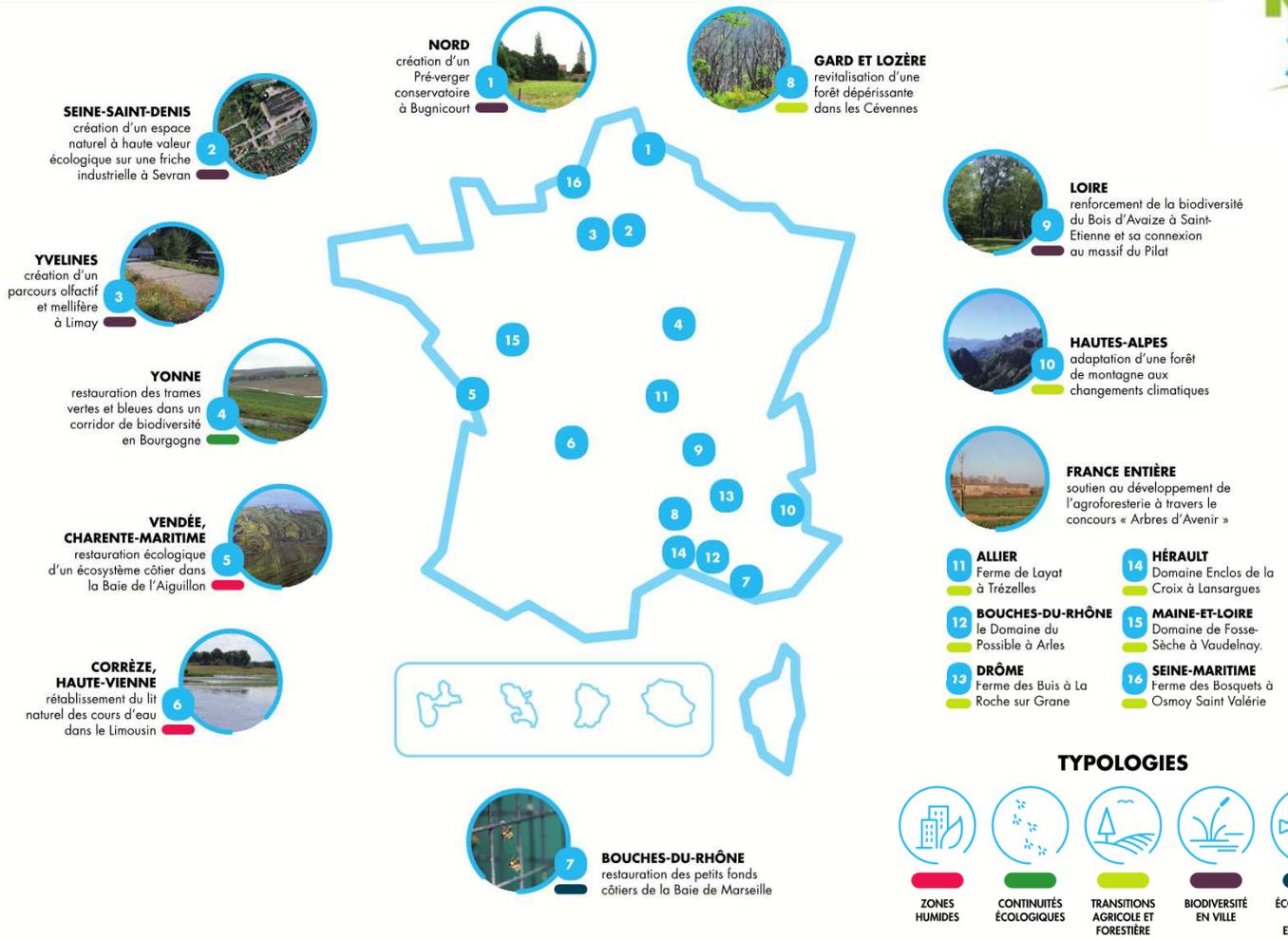


Mais aussi de nombreuses entreprises engagées au niveau local

Collectivités et Etablissements Publics



Les projets



Surface totale des projets
+ de 300 hectares